

Intervention de Mme Catherine Aliquot-Vialat
Conseillère municipale groupe « J'aime St Pierre du Perray »
sur le point 2.2
du Conseil municipal du 18 décembre 2025

Vous notez très justement dans votre exposé que la situation politique et économique du pays est incertaine. En effet, le budget général de la France n'est pas voté, même si le PLFSS vient de l'être sur le cordeau. Le Gouvernement est fragile et tient par miracle, jusqu'à quand ? Au niveau local, nous sommes à 3 mois des élections municipales.

Alors pourquoi dans ce contexte faire maintenant un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) ? Il aurait été plus constructif d'attendre le vote (ou le non-vote) du Budget Général de l'Etat pour bâtir un DOB sur des bases plus solides.

Je tiens à souligner ici que le Gouvernement, par la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales, a concentré le poids fiscal sur les propriétaires qui seuls paient les Taxes Foncières, et a dans le même temps décroché les non-propriétaires des difficultés de la gestion communale de plus en plus contrainte.

De plus, l'Etat n'a pas tenu ses promesses de réévaluation de la compensation de la Taxe d'Habitation en fonction de l'augmentation de la population. Il a finalement décidé de figer au niveau de l'année 2022 le montant de la compensation, ce qui est grave pour un secteur comme le nôtre, initialement voué à créer de l'habitat.

Aujourd'hui, dans ces conditions, créer de l'habitat, cela consiste à augmenter sa fragilité financière et appauvrir sa commune. C'est bien dommage, car le besoin en logements est grand. Sur l'ensemble de l'agglomération GPS, il y a 22 000 demandeurs de logements sociaux, et seulement 8% de ce besoin est satisfait.

Il faudrait un changement majeur des règles de la fiscalité et de la compensation de la Taxe d'Habitation de la part de l'Etat, sinon **il faut refuser de construire de nouveaux logements sur la commune.**

Les hypothèses que nous pouvons retenir malgré tout, dès à présent, c'est l'inflation **+1,7 % d'augmentation** des bases d'imposition qui impacteront **nos impôts locaux.**

Pour la commune, dans ce contexte de baisse des dotations, ce sont des arbitrages qu'il faudrait faire au quotidien. J'emploie volontairement le Conditionnel, car je sais que votre groupe n'est pas enclin à faire ces arbitrages.

Il est vrai qu'il est plus facile de répondre OUI à toutes les demandes (là une création de poste, des voitures de service avec remisage à domicile, un poste de Directeur...), que de devoir expliquer pourquoi on est obligé de refuser.

La masse salariale augmente déjà mécaniquement par le GVT (Glissement Vieillesse Technicité). Elle est de plus impactée maintenant par l'augmentation de cotisation obligatoire CNRACL et la participation aux Mutuelles. La vigilance sur la masse salariale devrait être accrue, et au lieu de cela vous avez internalisé le ménage !

Vous prévoyez pour 2026 de réévaluer, à nouveau, le prix des services aux habitants : restauration scolaire, EMS, EMA, études surveillées et accueils périscolaires.

Au final, avec vous, les familles auront eu la double peine : une augmentation de 35% des Taxes Foncières et l'augmentation des tarifs périscolaires.

Quant aux investissements, financés uniquement par **des ventes de patrimoine communal** (vente d'espaces verts en terrains à bâtir, vente de 4 maisons sociales n°8 et n°10 avenue Manuréva, n°19 rue Pasteur, et n°1 impasse des Coquelicots), les subventions associées et les remboursements de FCTVA, **aucun nouvel équipement créé sur 6 ans** au service des habitants.

Bien au contraire, vous avez supprimé une école (Groupe scolaire des 4 Saisons), 2 Centres Associatifs (Espace Gainsbourg et espace ancienne Mairie Johnny Hallyday), et maintenant vous supprimez une structure pour la petite enfance (Maison des Petits Pas).

Notre commune s'est largement appauvrie sur votre mandat.